

|                       |
|-----------------------|
| <b>Document N°V-2</b> |
|-----------------------|

|   |
|---|
| <i>Document de travail,<br/>n'engage pas le Conseil</i> |
|---|

**Les inégalités de niveau de vie  
sont plus fortes parmi les chômeurs**

*Éric Seguin*  
*France, Portrait Social – édition 2011 – INSEE*



## Les inégalités de niveau de vie sont plus fortes parmi les chômeurs

Éric Seguin\*

**Le niveau de vie d'une personne dépend de ses revenus personnels, mais aussi des ressources du ménage dans lequel elle vit, supposées mises en commun (les revenus des autres membres du ménage, les revenus du patrimoine ou les prestations sociales). La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 1 590 euros par mois en 2009.**

**En moyenne, les personnes en emploi ont des revenus personnels supérieurs à ceux des autres statuts d'activité, et qui représentent plus de la moitié des ressources totales de leur ménage. Pour cette raison, mais aussi parce qu'elles ont plus souvent un conjoint en emploi, leur niveau de vie moyen est plus élevé que celui des personnes dans une autre situation d'activité. Les retraités ont en moyenne des revenus personnels plus faibles, mais des revenus du patrimoine plus élevés. Cependant, les niveaux de vie moyens cachent des inégalités plus ou moins fortes au sein de chaque statut d'activité. Ainsi, deux personnes en emploi sur dix font malgré tout partie des 30 % de personnes les plus modestes. C'est le cas de six chômeurs sur dix et de trois retraités sur dix.**

**Entre 1996 et 2009, les inégalités de niveau de vie dans l'ensemble de la population semblent globalement stables. Néanmoins, en haut de l'échelle, la part des niveaux de vie détenue par les plus aisés augmente. C'est notamment le cas au sein des personnes en emploi. Les inégalités de niveau de vie sont plus élevées parmi les chômeurs et elles ont eu tendance à augmenter légèrement depuis 2002.**

Une partie des ressources d'une personne vient de son revenu individuel, c'est-à-dire de ses revenus propres (revenus d'activité, indemnités chômage, retraite, pensions alimentaires, rentes viagères). Si elle ne vit pas seule, les autres membres de son ménage peuvent également être pourvoyeurs de ressources, celles-ci étant supposées mises en commun au sein du ménage. Le ménage peut aussi disposer d'autres revenus tels que les revenus du patrimoine (loyers perçus, dividendes et intérêts reçus) et les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux). L'ensemble de ces ressources, auxquelles on retire les impôts directs (impôt sur le revenu, CSG, CRDS, taxe d'habitation et prélèvements libératoires sur valeurs mobilières), constitue le revenu disponible du ménage.

### Repères

En 2009, en France métropolitaine :

- La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 19 080 euros par an (1 590 euros mensuels).
- Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 410 euros par an (868 euros mensuels).
- Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 35 840 euros par an (2 987 euros mensuels).
- 8,2 millions de personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (954 euros mensuels), soit 13,5 % de la population.

} voir fiches 4.4 et 4.5

\* Éric Seguin, Insee.

Le concept de niveau de vie est une notion qui permet de comparer les revenus de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes. Par exemple, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement et plus encore pour les dépenses de logement (partage des pièces communes). Pour cette raison, dans le calcul du niveau de vie, on ne rapporte pas le revenu disponible au nombre de personnes du ménage, mais au nombre d'unités de consommation<sup>1</sup> (UC). L'ensemble des ressources étant supposées mises en commun, chaque personne d'un même ménage a un niveau de vie identique.

## La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 1 590 euros par mois en 2009

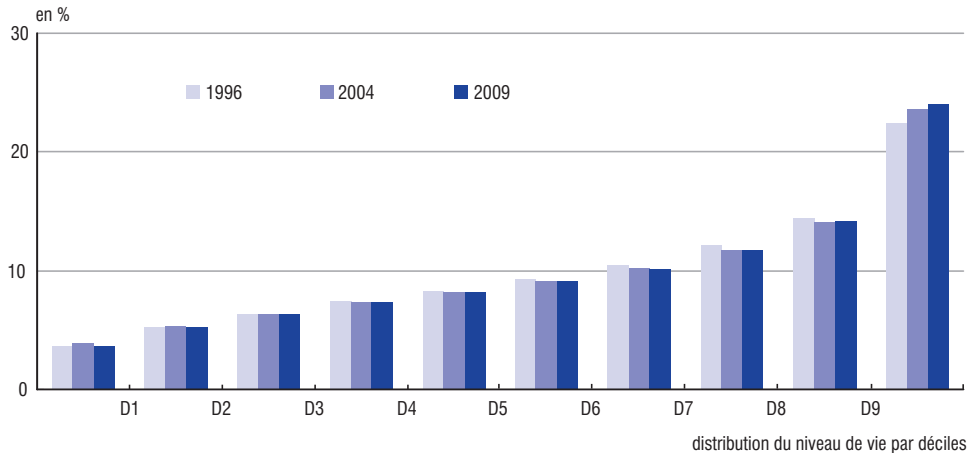
En France métropolitaine, la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 19 080 euros par an en 2009, soit 1 590 euros par mois, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ce niveau de vie médian augmente de 0,4 % par rapport à 2008 en euros constants (c'est-à-dire corrigé de l'inflation). Le seuil de niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées (9<sup>e</sup> décile<sup>2</sup>, D9) augmente un peu plus rapidement (+ 0,7 %), tandis que le seuil de niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> décile, D1) recule (- 1,1 %, voir *fiche 4.4*).

Entre 1996 et 2009, le niveau de vie médian a augmenté de 1,3 % par an en moyenne. Durant cette période, les indicateurs d'inégalités fondés sur les rapports entre les déciles ne montrent pas d'évolutions notables. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) varie entre 3,3 et 3,5 sur l'ensemble de la période. Toutefois, ces indicateurs ne rendent pas bien compte des évolutions des inégalités aux extrémités de la distribution. Ainsi les 10 % de personnes les plus aisées ont plus profité de la hausse des niveaux de vie pendant la période : elles détenaient 22,5 % de la masse des niveaux de vie en 1996, elles en détiennent 24,0 % en 2009 (*figure 1*). De 1996 à 2004, les plus modestes ont également connu une augmentation du poids de leurs niveaux de vie. À l'inverse, la part détenue par les personnes ayant un niveau de vie intermédiaire a diminué. Après 2004, la réduction des écarts de niveau de vie entre le bas et le milieu de la distribution cesse tandis que la part des niveaux de vie détenue par les plus aisés continue à progresser, d'où une augmentation des inégalités par le haut. En 2009, durant la crise économique, la part détenue par les plus aisés a toutefois légèrement diminué, alors que celle des plus modestes a stagné ; celle des personnes aux niveaux de vie intermédiaires a donc légèrement augmenté.

1. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

2. Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1<sup>er</sup> décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9<sup>e</sup> décile (D9), la médiane D5 partage la population en deux parts égales.

## 1. Concentration des masses de niveau de vie selon la tranche de niveau de vie, en 1996, 2004 et 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : si l'on ordonne les personnes selon leur niveau de vie, les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix groupes d'effectifs égaux. En 2009, les 10 % de personnes les plus modestes (ayant un niveau de vie inférieur ou égal à D1) détiennent moins de 4 % de la masse totale des niveaux de vie ; les 10 % de personnes les plus aisées (ayant un niveau de vie supérieur à D9) en détiennent près de 25 %.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 et 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

## 2. Du revenu individuel perçu au niveau de vie en 2009 selon l'activité

|   |                          | en euros            |                |                |                 |                 |
|---|--------------------------|---------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
|   |                          | Personnes en emploi | Chômeurs       | Retraités      | Autres inactifs | Moins de 18 ans |
| <b>Montants (nets de CSG et de CRDS)</b>                              |                          |                     |                |                |                 |                 |
| <b>Revenu individuel perçu</b>  | <b>1</b>                 | <b>22 880</b>       | <b>8 480</b>   | <b>16 490</b>  | <b>3 730</b>    | <b>///</b>      |
| Salaires et traitements <sup>1</sup>                                  |                          | 20 110              | 4 320          | 380            | 2 280           | ///             |
| Allocations chômage et préretraites                                   |                          | 380                 | 3 610          | 100            | 1 090           | ///             |
| Revenus d'indépendants  |                          | 1 920               | 50             | 70             | 170             | ///             |
| Pensions et retraites   |                          | 470                 | 500            | 15 940         | 190             | ///             |
| <b>Revenus individuels perçus par les autres personnes du ménage</b>  | <b>2</b>                 | <b>18 790</b>       | <b>16 400</b>  | <b>11 270</b>  | <b>28 960</b>   | <b>38 240</b>   |
| <b>Revenus non individualisables perçus par le ménage<sup>2</sup></b> | <b>3</b>                 | <b>3 310</b>        | <b>1 680</b>   | <b>5 480</b>   | <b>3 920</b>    | <b>2 910</b>    |
| dont : revenus du patrimoine  |                          | 3 540               | 1 840          | 5 600          | 4 010           | 2 990           |
| <b>Prestations sociales</b>   | <b>4</b>                 | <b>1 860</b>        | <b>4 350</b>   | <b>630</b>     | <b>4 290</b>    | <b>5 280</b>    |
| <b>Impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation)<sup>3</sup></b>    | <b>5</b>                 | <b>- 2 830</b>      | <b>- 1 000</b> | <b>- 2 000</b> | <b>- 2 240</b>  | <b>- 1 750</b>  |
| <b>Revenu disponible</b>  | <b>1 + 2 + 3 + 4 + 5</b> | <b>44 010</b>       | <b>29 910</b>  | <b>31 870</b>  | <b>38 660</b>   | <b>44 680</b>   |
| <b>Niveau de vie moyen</b>  |                          | <b>24 420</b>       | <b>15 960</b>  | <b>22 560</b>  | <b>18 990</b>   | <b>20 160</b>   |
| <i>Niveau de vie médian</i>   |                          | <i>21 230</i>       | <i>13 890</i>  | <i>19 030</i>  | <i>15 360</i>   | <i>17 540</i>   |
| <i>Nombre moyen d'unités de consommation</i>                          |                          | <i>1,82</i>         | <i>1,87</i>    | <i>1,40</i>    | <i>2,03</i>     | <i>2,23</i>     |

1. Les salaires comprennent les indemnités journalières de maladie, maternité ou paternité.

2. Les revenus non individualisables du ménage comprennent les revenus du patrimoine et les revenus perçus à l'étranger auxquels on soustrait les pensions alimentaires versées.

3. Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières ; ils ne comprennent pas la CSG et la CRDS, ni les cotisations sociales.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, le revenu individuel moyen des personnes en emploi s'élève à 22 880 euros nets de CSG et de CRDS, qui se décomposent en 20 110 euros de salaires, 380 euros d'allocations chômage et préretraites, 1 920 euros de revenus d'indépendants et 470 euros de pensions. Les revenus individuels des autres personnes du ménage sont en moyenne de 18 790 euros nets de CSG et de CRDS. En prenant en compte les autres revenus du ménage : revenus non individualisables, prestations sociales et en retirant les impôts payés par le ménage, le revenu disponible moyen est de 44 010 euros.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

## Les personnes en emploi ont un niveau de vie plus élevé que la moyenne...

Fin 2009, moins de la moitié des personnes sont actives<sup>3</sup> : un peu plus de 40 % sont en emploi et près de 5 % au chômage. Les retraités représentent plus de 20 % de la population globale, tout comme les enfants de moins de 18 ans. Les 10 % restant de la population sont constitués des autres personnes inactives : à savoir, les étudiants de plus de 18 ans n'ayant pas encore quitté le domicile parental<sup>4</sup>, les personnes « au foyer », les personnes dans l'incapacité de travailler, etc.

Sur l'ensemble de la population, le niveau de vie moyen est de 22 140 euros. Ce sont les personnes en emploi qui ont en moyenne le niveau de vie le plus élevé parmi ces catégories (figure 2) : une personne en emploi dispose d'un niveau de vie moyen supérieur de plus de 50 % à celui d'un chômeur (24 420 euros contre 15 960 euros en moyenne en 2009).

### ... en raison des montants de leurs revenus d'activité ...

Ces différences de niveau de vie s'expliquent en premier lieu par des écarts de revenu individuel. Ceux des personnes en emploi sont bien sûr largement supérieurs à ceux des autres personnes du fait des montants de leurs salaires ou de leurs revenus d'indépendants. Ils apportent en moyenne dans leur ménage plus de la moitié du revenu disponible, alors qu'un chômeur en apporte moins de 30 % : les montants d'allocations chômage sont inférieurs à un salaire, et tous les chômeurs n'en perçoivent pas.

### ... mais aussi parce que leur conjoint est plus souvent en emploi

D'autres éléments, entrant dans la composition du revenu disponible, amplifient ces écarts de niveau de vie. Pour les personnes en emploi, les revenus des autres membres du ménage sont plus élevés que pour les chômeurs et les retraités. En effet, elles vivent beaucoup plus souvent avec un conjoint en emploi (57 % contre 31 % pour les chômeurs), bénéficiant ainsi plus souvent d'un revenu supplémentaire. Au contraire, les chômeurs vivent plus souvent sans conjoint (52 % contre 29 % pour les personnes en emploi) ou avec un conjoint inactif ou au chômage (17 % contre 14 %), ce qui accentue la différence de niveau de vie avec les personnes en emploi. De plus, les chômeurs ont en moyenne plus d'enfants à charge. Ils perçoivent en revanche des montants de prestations sociales (hors allocations chômage) plus élevés.

## Les retraités ont en moyenne des revenus individuels plus faibles, mais des revenus du patrimoine plus élevés

Les retraités ont un niveau de vie assez proche de celui des personnes en emploi (22 560 euros en moyenne en 2009). Leur revenu individuel est plus faible car leurs pensions de retraites ne compensent pas l'absence de revenus d'activité, mais il reste en moyenne supérieur à celui d'un chômeur. Il s'agit plus souvent de personnes veuves ou dont le conjoint est aussi inactif : les ressources apportées par les autres membres du ménage sont ainsi

3. Dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, la situation d'activité est connue au sens du BIT (voir fiches 3.2, 3.3 et 3.4) au 4<sup>e</sup> trimestre. Dans cet article, on étudie le niveau de vie, qui prend en compte l'ensemble des revenus perçus dans l'année, en fonction de l'activité en fin d'année. Celle-ci a pu évoluer au cours de l'année, c'est pourquoi certaines personnes « au chômage » ont pu percevoir un salaire par exemple.

4. Les ménages dont la personne de référence est étudiante sont exclus du champ de l'étude. Ces ménages bénéficient souvent d'aides de la part des parents qui ne sont pas correctement mesurables par l'enquête ERFIS, alors qu'elles peuvent représenter une fraction importante dans leurs ressources. Leur niveau de vie serait donc largement sous-estimé.

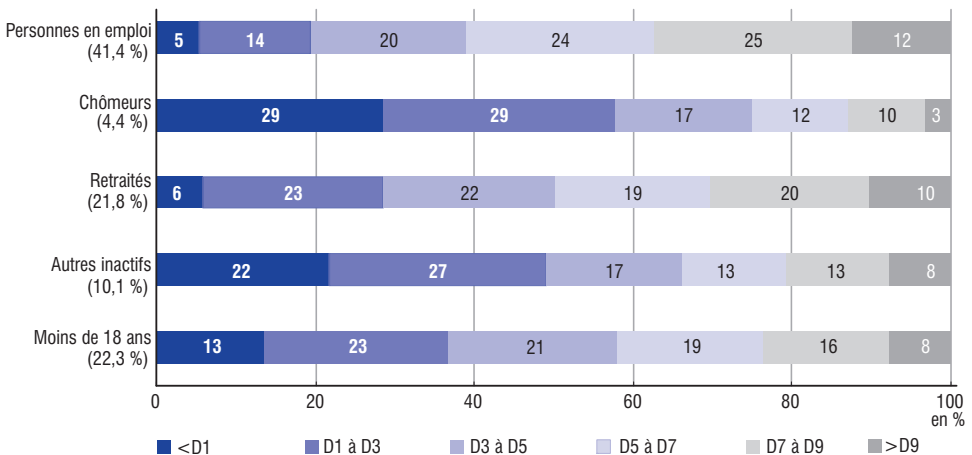
beaucoup plus faibles. Cependant, s'agissant de personnes plus âgées, ces moindres revenus individuels sont compensés en partie par des revenus du patrimoine bien plus élevés en moyenne<sup>5</sup>, et par le fait que les enfants ne sont plus à charge.

Les moins de 18 ans bénéficient des revenus de leurs parents. Ils ont un niveau de vie moyen supérieur aux chômeurs et aux inactifs hors retraités (20 160 euros en 2009), mais plus faible que celui des personnes en emploi. Ils pèsent sur les ressources de leur famille sans apporter de revenus supplémentaires, les prestations sociales dont leur famille peut bénéficier grâce à eux ne compensant qu'en partie cet effet.

## Deux personnes en emploi sur dix font toutefois partie des 30 % de personnes les plus modestes

Si les personnes en emploi ont en moyenne le niveau de vie le plus élevé, cela ne signifie pas qu'elles font toutes partie des personnes les plus aisées. Ainsi, même si elles sont logiquement surreprésentées dans les plus hauts déciles de la distribution des niveaux de vie, presque 40 % d'entre elles se situent au-delà du 7<sup>e</sup> décile, près de 20 % ont un niveau de vie inférieur au 3<sup>e</sup> décile (figure 3). Leur position dans l'échelle des niveaux de vie s'explique alors beaucoup par le niveau des salaires ou de revenus d'indépendants qu'elles ont perçus sur l'année. Même si elles occupent un emploi au moment de l'enquête, ces personnes ont pu se trouver sans emploi pendant une partie de l'année<sup>3</sup>, ou bien elles peuvent travailler à temps partiel, ce qui peut expliquer ces revenus d'activité plus faibles. Ainsi, parmi la population la plus modeste, environ un cinquième des personnes en emploi ont une ancienneté dans l'entreprise inférieure à un an et un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel (contre respectivement

### 3. Répartition des personnes par statut d'activité selon la tranche de niveau de vie en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : si l'on ordonne l'ensemble des personnes selon leur niveau de vie, les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix groupes d'effectifs égaux. En 2009, 5 % des personnes en emploi sont parmi les 10 % de personnes les plus modestes (celles qui ont un niveau de vie inférieur à D1) contre près de 30 % des chômeurs.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent la part de chaque sous-population dans la population totale.

5. La compensation serait plus forte s'il était tenu compte du fait que les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que la moyenne de la population et qu'ils s'économisent dans ce cas le paiement d'un loyer.

moins de 5 % et moins de 15 % pour les personnes en emploi ayant un niveau de vie supérieur au 9<sup>e</sup> décile). Par rapport à la moyenne des personnes en emploi, celles qui sont dans le bas de la distribution sont plus jeunes (19 % ont moins de 25 ans contre 8 % en moyenne) ce qui explique en partie qu'elles aient moins d'ancienneté et des salaires plus faibles. En dehors des revenus individuels, d'autres composantes du niveau de vie entrent en jeu. Les personnes en emploi les plus modestes vivent plus souvent seules ou au sein d'une famille monoparentale que les plus aisées. Les revenus apportés par les autres personnes de leur ménage sont donc souvent inexistantes et elles bénéficient moins d'économies d'échelle au sein du ménage. Les montants de prestations sociales qu'elles reçoivent, en moyenne plus élevés, ne suffisent pas à compenser la faiblesse des autres revenus. Plus jeunes, elles ont accumulé moins de patrimoine et les revenus qu'elles tirent de celui-ci sont également bien moins importants que ceux des personnes en emploi plus aisées.

### **Six chômeurs sur dix font partie des 30 % de personnes les plus modestes ...**

Les chômeurs sont fortement surreprésentés dans les premiers déciles de niveau de vie. Ils sont près de 60 % à avoir un niveau de vie inférieur au 3<sup>e</sup> décile. Seuls 3 % des chômeurs se situent dans les 10 % de personnes les plus aisées ; ils sont ainsi la catégorie la moins présente au sein des personnes les plus aisées. Les chômeurs présents dans le bas de la distribution ont des revenus individuels plus faibles que la moyenne des chômeurs. Leurs allocations chômage sont moindres, voire inexistantes, notamment en raison d'une ancienneté au chômage plus élevée (la moitié sont au chômage depuis plus d'un an). De plus, les revenus apportés par les autres personnes de leur ménage sont en moyenne plus faibles que pour les chômeurs en haut de la distribution des niveaux de vie : en raison d'une part d'une plus forte concentration des familles monoparentales (25 % des chômeurs les plus modestes vivent dans une famille monoparentale contre 2 % environ pour ceux dans le haut de la distribution), et d'autre part de la présence de conjoints plus souvent au chômage que la moyenne.

### **... c'est le cas de trois retraités sur dix et de la moitié des autres inactifs**

Les inactifs autres que les retraités sont également surreprésentés dans le bas de la distribution des niveaux de vie et sous-représentés dans le haut, quoique de façon moins prononcée que les chômeurs. Ils sont près de la moitié à avoir un niveau de vie inférieur au 3<sup>e</sup> décile. Par rapport aux autres inactifs, les retraités sont plus présents dans les derniers déciles (30 % d'entre eux se situent au dessus du 7<sup>e</sup> décile de niveau de vie contre seulement 21 % pour les autres inactifs). Ils sont également moins nombreux que les autres catégories d'inactifs parmi la population la plus modeste. Les retraités les plus modestes sont plus souvent des personnes seules plus âgées, qui disposent de moins de droits à la retraite que les générations plus récentes de retraités, en raison de carrières incomplètes ou du veuvage.

### **Les inégalités de niveau de vie sont plus élevées parmi les chômeurs et les inactifs non retraités, en raison d'une forte hétérogénéité de leurs situations**

Le rapport interdécile, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées (D9) et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes (D1), permet une mesure globale des disparités de niveau de vie au sein de chaque statut d'activité. Ce sont parmi les personnes en emploi et les retraités que ces inégalités sont les plus faibles : le rapport interdécile pour chacune de ces catégories vaut 3,1, contre 3,4 pour l'ensemble de la population.



Ce rapport est plus élevé pour les autres statuts d'activité : il atteint 3,5 pour les chômeurs et 4,0 pour les inactifs non retraités. Les disparités de niveau de vie parmi les chômeurs peuvent venir du temps que les personnes ont passé au chômage au cours de l'année. Une personne au chômage en fin d'année peut avoir occupé un emploi plus tôt dans l'année<sup>3</sup>, et avoir ainsi perçu des salaires ; ses revenus annuels seront alors plus élevés que ceux d'une personne au chômage toute l'année. Les autres inactifs sont une population hétérogène, ce qui peut expliquer les fortes inégalités de niveau de vie : elle est composée à la fois de personnes ayant choisi de ne pas travailler, les autres revenus de leur ménage le leur permettant, d'étudiants n'ayant pas encore quitté le domicile parental et bénéficiant donc du niveau de vie de leurs parents, mais également des personnes subissant l'inactivité (en raison de problèmes de santé par exemple) et qui peuvent alors avoir des ressources beaucoup plus faibles.

Pour les enfants de moins de 18 ans, le rapport interdécile vaut 3,4. Il représente plus les inégalités de niveau de vie de leurs parents puisque tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie.

## **Les inégalités de niveau de vie semblent globalement stables entre 1996 et 2009 ; celles parmi les chômeurs ont augmenté**

Entre 1996 et 2009, le niveau de vie moyen augmente pour tous les statuts d'activité en euros constants (c'est-à-dire corrigé de l'évolution des prix). Celui des personnes en emploi a progressé de 1,5 % en moyenne par an. Celui des chômeurs a augmenté à un rythme légèrement inférieur (+ 1,4 %). L'arrivée de nouveaux retraités avec des droits plus élevés que leurs prédécesseurs contribue à maintenir une croissance de leur niveau de vie moyen proche de celui des personnes en emploi : + 1,4 % en moyenne par an en euros constants durant la période 1996-2009.

La mesure des inégalités de niveau de vie par le rapport interdécile reste relativement stable entre 1996 et 2009 pour l'ensemble de la population. Au sein des personnes en emploi, le rapport interdécile diminue légèrement : il était de 3,3 en 1996 ; il oscille entre 3,0 et 3,1 en fin de période (*figure 4*). Le niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % des personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> décile D1) a en effet augmenté plus vite que le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisées (9<sup>e</sup> décile D9) pendant la période<sup>6</sup>. Toutefois, comme pour l'ensemble de la population, les inégalités de niveau de vie ont tendance à augmenter par le haut de la distribution durant la fin de période. La part détenue par les personnes en emploi les plus aisées s'est accrue durant la période (22,1 % des niveaux de vie des personnes en emploi en 1996 contre 23,3 % en 2009). *A contrario*, celle des plus modestes, après avoir augmenté jusqu'en 2003, a diminué pour retrouver un niveau proche de celui de 1996.

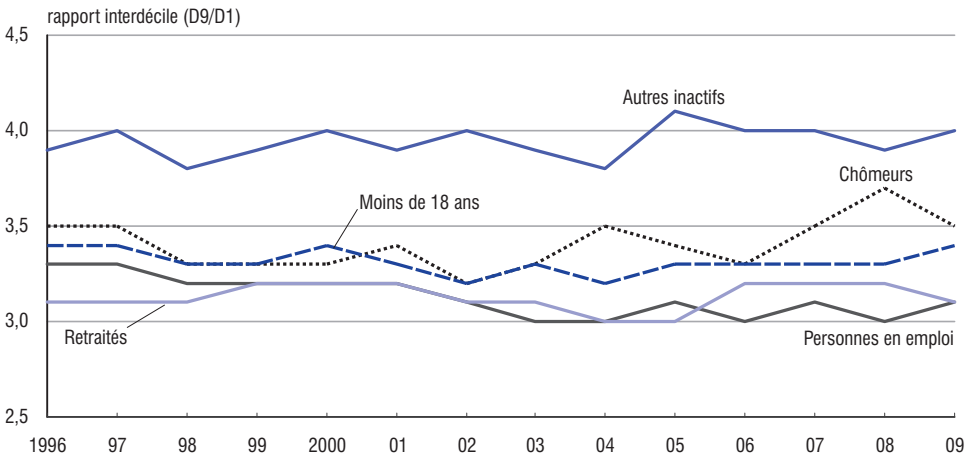
Les inégalités de niveau de vie au sein des personnes au chômage ont augmenté. En effet durant la deuxième moitié de la période, leur 1<sup>er</sup> décile a diminué : le rapport interdécile a alors augmenté de 3,2 en 2002 à 3,7 en 2008. Cependant, en 2009, le rapport interdécile des chômeurs diminue à 3,5, en raison d'une augmentation de leur 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie. La population des chômeurs s'est modifiée au cours de la crise : les jeunes ont été les premiers touchés par la hausse du chômage qui a débuté mi-2008, puis, en 2009, les travailleurs plus âgés ont également été fortement touchés. Ainsi, alors qu'elle avait nettement augmenté au cours de l'année 2008, la part des jeunes au sein des chômeurs a baissé entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2009 (dates auxquelles on mesure ici la situation d'activité), tandis que la part des seniors et des personnes plus qualifiées, mieux indemnisés, a augmenté. Ce changement dans la population des chômeurs en 2009 a eu tendance à augmenter en

6. Voir aussi : article précédent de la *Vue d'ensemble* « Salaires et niveaux de vie ».

moyenne le niveau de vie des chômeurs. Par ailleurs, les chômeurs ayant connu des périodes d'emploi ont pu bénéficier pour la première fois du complément de revenu induit par le RSA.

Les inégalités de niveau de vie au sein des retraités, des moins de 18 ans et des autres inactifs semblent être restées assez stables tout au long de la période. Toutefois, le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie des inactifs non retraités, après avoir augmenté de manière similaire à ceux des autres catégories de la population, marque le pas à partir de 2002 et reste quasiment stable jusqu'en 2009. Le 9<sup>e</sup> décile étant également stable, l'indicateur d'inégalité rapportant les deux valeurs varie peu. ■

#### 4. Rapport interdécile selon le statut d'activité de 1996 à 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le rapport interdécile est le rapport D9/D1, où D1 est le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie (seuil en dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes) et D9 est le 9<sup>e</sup> décile de niveau de vie (seuil au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

---

## Pour aller plus loin

### Revenus et niveaux de vie

*Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011 :

- De 1996 à 2004 les inégalités de niveau de vie se réduisaient, mais à partir de 2004 elles ont eu tendance à augmenter en raison d'une hausse du poids du haut de la distribution.  
« Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 »
- Les revenus des autres membres du ménage expliquent une grande partie des inégalités de niveau de vie entre salariés, devant la composition familiale, le salaire horaire et le volume de travail.  
« Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi »
- Si le niveau de vie diminue après la naissance d'un enfant, cela est davantage lié à la modification des comportements d'activité qu'à la charge financière supplémentaire induite.  
« L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage »
- Le niveau de vie moyen des seniors est légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble de la population. La prise en compte de la propriété du logement améliore sensiblement la situation relative des personnes les plus âgées.  
« Les seniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2006.

### et aussi

- Les principaux indicateurs d'inégalités et de pauvreté en 2009.  
« Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.
- Le niveau de vie a progressé continûment de génération en génération au cours des Trente Glorieuses. Inversement, durant les années 1980 et 1990, la croissance était tout juste suffisante pour assurer un maintien des niveaux de vie d'une génération à l'autre.  
« Les inégalités entre générations depuis le *baby-boom* », *Insee Références* L'économie française, édition 2011.

### Patrimoine

- En 2010, les ménages vivant en France détiennent une palette de placements patrimoniaux moins large qu'il y a six ans.  
« Patrimoine des ménages début 2010 : une recomposition au détriment de l'épargne-logement », *Insee Première* n° 1325, novembre 2010.
  - Si l'âge, le statut professionnel et le niveau de ressources influent sur la composition du portefeuille patrimonial, l'histoire familiale joue aussi un rôle important (aisance financière du milieu d'origine, héritage, donations).  
« Les choix de détention patrimoniale des ménages ne sont pas seulement liés à leurs ressources », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.
-